

## DROIT DE REPONSE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

**Monsieur le Président,**

La Délégation du Bénin souhaiterait exercer son droit de réponse par rapport à la déclaration de Franciscain International au sujet de la situation des enfants dits « sorciers ». Le phénomène tel que présenté fait dresser les cheveux sur la tête et relève de la caricature.

La pratique de l'infanticide des enfants dits « sorciers » était récurrente jusqu'à une époque donnée dans le nord du Bénin. Mais depuis les recommandations du Comité des droits de l'enfant à la suite de la présentation en 1999 du rapport de la République du Bénin sur la mise en œuvre de cet instrument, le phénomène a regressé.

En effet, le gouvernement de la République du Bénin préoccupé par ce phénomène a entrepris des mesures idoines pour lutter contre cette pratique. Il s'agit des campagnes nationales de sensibilisation organisées aussi bien par les structures étatiques que par les ONG à l'endroit des mères, des Chefs traditionnels et religieux, des agents de santé, des autorités locales et administratives pour inciter et encourager les femmes à accoucher dans les centres de santé adéquats.

Ces mesures évitent non seulement l'infanticide de cette catégorie d'enfants mais permet de lutter aussi contre la mortalité maternelle et infantile.

Le gouvernement du Bénin est conscient des efforts à entreprendre pour éradiquer le phénomène. Aussi, l'adoption du Code de l'enfant, après la présentation en 2006 du 2<sup>ème</sup> rapport périodique et d'autres textes de lois internes permettent de réprimer toutes violences faites aux enfants et toute atteinte à l'intégrité physique de l'enfant.

La publication de la Convention relative aux droits de l'enfant vient renforcer le cadre normatif existant.

Ma délégation voudrait saisir cette opportunité pour renouveler l'attachement du Bénin aux principes fondamentaux des droits de l'Homme et pour assurer le conseil, de l'engagement du Bénin à honorer les obligations internationales auxquelles il a souscrit.

Je vous remercie